Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 71 (1979)

Heft: 1

Artikel: D'une année à l'autre

Autor: Clivaz, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385944

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nº 1

Janvier 1979

71° année

D'une année à l'autre

Par Jean Clivaz

L'année 1978 tiendra une place tout à fait exceptionnelle dans les annales de l'Union syndicale suisse, tant en ce qui concerne les événements de caractère interne que sur le plan de la politique économique et sociale.

La perte d'un grand président

L'année avait très mal commencé pour l'USS et pour tous les travailleurs du pays. En effet, le 5 janvier la mort frappait subitement Ezio Canonica, président de l'Union syndicale suisse et conseiller national. L'hommage qui lui a été rendu, non seulement par les membres et les militants des syndicats mais par la presque totalité de la population, a témoigné de l'estime dont il jouissait dans les milieux les plus divers. Pour l'USS et ses fédérations, la perte fut d'autant plus cruellement ressentie qu'elle s'est produite à un moment où notre mouvement devait faire face à une crise économique grave. Ezio Canonica était précisément le pilote capable de conduire la barque même en cas de tempête.

Ce coup du destin nous a enlevé un grand président et un ami au cœur généreux. Mais il n'a pu empêcher l'Union syndicale de poursuivre sa mission au service des travailleurs. Le Comité directeur et le secrétariat ont pris les mesures nécessaires pour éviter toute interruption dans l'activité de la plus importante organisation de salariés du pays. C'est ainsi que les séances du comité et les réunions de l'Assemblée des délégués ont été dirigées durant les dix premiers mois de l'année, à tour de rôle, par les trois vice-présidents. Et le 28 octobre, le Congrès ordinaire a élu brillamment un nouveau président en la personne du collègue Richard Muller, ancien secrétaire général de l'Union-PTT. Le nouveau «patron» qui, comme ses prédécesseurs, exerce son mandat à titre accessoire, a fourni la preuve de ses compétences et de son dévouement à la cause qui nous est chère. Son passé est garant de l'avenir.

Le Congrès de Lugano a aussi permis, pour la première fois, à une femme d'occuper l'un des trois postes de vice-président. L'élection de Helga Kohler, présidente de la Commission féminine, au «bureau» de l'USS constitue un événement qu'il convient de souligner et qui ne manquera pas, d'ailleurs, de se révéler très positif pour l'ensemble du mouvement, tant il est vrai que le travail syndical ne saurait désormais se concevoir sans la participation active des travailleuses, à tous les niveaux.

Difficultés économiques et menaces sur l'emploi

Ces changements à la tête de l'USS ont eu lieu durant une période caractérisée par une aggravation de la crise économique, due pour une large part à la montée rapide du cours du franc et aux difficultés qui en résultent pour les industries d'exportation. La hausse du prix des produits suisses à l'étranger a affaibli la capacité de concurrence des entreprises. Il en est découlé de graves conséquences pour les travailleurs. Des milliers de places de travail ont été supprimées et la situation demeure inquiétante en dépit de l'accalmie intervenue sur le plan monétaire et des mesures prises sur le plan fédéral pour stimuler les affaires. La pétition lancée à la fin de l'année par la FTMH pour la sauvegarde de l'emploi garde toute sa raison d'être. Elle témoigne de la volonté des travailleurs d'exiger de la part des autorités des solutions efficaces pour garantir à chacun une occupation convenable et digne d'une société hautement développée. Cette volonté doit reposer sur la solidarité de tous les salariés. C'est la condition du succès; on ne le répétera jamais trop. Sur le front de l'emploi, il convient aussi de mentionner, à côté des fermetures d'entreprises et des nombreux licenciements, les cas où. grâce à l'intervention du syndicat, des places de travail ont pu être sauvées. Ces cas sont peut-être plus fréquents qu'on le pense, mais la grande presse n'en fait en général guère état. Pour les propriétaires de journaux, le malheur des hommes semble plus «payant» que leur bonheur.

Réduire le temps de travail

La solidarité des travailleurs est aussi indispensable pour faire aboutir d'autres revendications, telle que la réduction de la durée du travail. A cet égard, précisément, l'année 1978 a été marquée par des progrès non négligeables. En effet, de nouvelles réductions du temps de travail ont pu être obtenues lors du renouvellement de plusieurs conventions collectives. Il en est de même en ce qui concerne les vacances. L'initiative lancée par l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste vient du reste appuyer les efforts accomplis dans ce domaine et surtout permettre, le moment venu, de gé-

néraliser le principe des quatre semaines pour tout le monde et de cinq semaines à partir de 40 ans.

Mais tout ne s'est pas déroulé selon les vœux des travailleurs dans ce secteur, tant s'en faut. La résistance patronale est encore très forte. L'événement le plus regrettable en matière de durée du travail fut, bien sûr, le renoncement à l'initiative visant à introduire la semaine de 40 heures. Les participants à l'assemblée des délégués de l'USS, au début de l'année, ont pris cette décision après avoir analysé très sérieusement la situation et constaté qu'une large partie des membres donnaient la préférence à des solutions différentes, plus souples, parmi lesquelles figurent notamment l'augmentation des jours de repos et l'extension des vacances. Le désir de pouvoir continuer à négocier la durée du travail dans le cadre des conventions collectives a aussi joué un rôle non négligeable chez bon nombre de salariés. Quoi qu'il en soit, la lutte pour la diminution de la durée globale du travail se poursuit. Ce postulat est justifié tant par l'accroissement de la productivité que par des considérations touchant à la qualité de la vie.

Dans les autres domaines également, le travail syndical a été difficile en 1978, en raison de la stagnation des affaires, d'une part, et des problèmes d'ordre structurel qui se posent à certains secteurs économiques, d'autre part. Les salaires, en particulier, n'ont que peu évolué et, dans l'un ou l'autre secteur, le renchérissement n'a même pas été compensé, ou que partiellement. Sur ce plan également, la pression doit être maintenue afin que les travailleurs obtiennent leur juste part des produits du travail et des gains de productivité, en constante progression.

Votations populaires

Les problèmes soumis à l'appréciation des citoyens et citoyennes ont de nouveau été abondants en 1978. Au cours de quatre scrutins, ils se sont prononcés sur les objets suivants:

26 février 1978

- Initiative populaire du 22 juillet 1974 «démocratie dans la construction des routes nationales»
 rejetée par 1 104 292 non contre 696 501 oui. (Prise de position de
- l'USS: Aucun mot d'ordre.)
 Initiative populaire du 10 avril 1975 «visant à abaisser l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS»
 - rejetée par 1 451 220 non contre 377 017 oui. (Mot d'ordre de l'USS: liberté de vote.)
- Arrêté fédéral du 7 octobre 1977 concernant l'article conjoncturel de la Constitution

- accepté par 1 172 130 oui contre 542 634 non. (Mot d'ordre de l'USS: oui.)
- Loi fédérale du 24 juin 1977 sur l'assurance-vieillesse et survivants (9° revision de l'AVS)
 acceptée par 1 192 144 oui contre 625 566 non. (Mot d'ordre de l'USS: oui.)

28 mai 1978

- Initiative populaire du 30 mai 1975 «pour douze dimanches par année sans véhicules à moteur ni avions» rejetée par 1 191 204 non contre 678 162 oui. (Mot d'ordre de l'USS: liberté de vote.)
- Loi fédérale du 24 juin 1977 réglementant l'heure en Suisse rejetée par 963 862 non contre 886 376 oui. (Mot d'ordre de l'USS: oui.)
- Loi fédérale du 24 juin 1977 sur la protection de la grossesse et le caractère punissable de son interruption rejetée par 1 233 149 non contre 559 103 oui. (Mot d'ordre de l'USS: non.)
- Loi fédérale du 7 octobre 1977 sur l'aide aux hautes écoles et la recherche rejetée par 1 037 020 non contre 792 458 oui. (Mot d'ordre de l'USS: oui.)
- Loi fédérale du 7 octobre 1977 sur le tarif des douanes (prix du pain)
- acceptée par 971 908 oui contre 801 167 non. (Mot d'ordre de l'USS: non.)

24 septembre 1978

Arrêté fédéral sur la création du canton du Jura (art. 1er et 80 cst.)
 1 309 722 oui, 281 917 non. (Mot d'ordre de l'USS: oui.)

3 décembre 1978

- Loi fédérale sur la formation professionnelle
 902 532 oui, 707 225 non. (Mot d'ordre de l'USS: non.)
- Loi fédérale sur l'accomplissement des tâches de la Confédération en matière de police de sécurité
 rejetée par 918 974 voix contre 723 214. (Mot d'ordre de l'USS: liberté de vote.)
- Loi fédérale sur la protection des animaux acceptée par 1 337 958 voix contre 299 720. (Mot d'ordre de l'USS: oui.)
- Arrêté sur l'économie laitière (prorogation) et Arrêté fédéral modifiant les mesures contre les livraisons excédentaires de lait

acceptés par 1 092 104 voix contre 502 859. (Mot d'ordre de l'USS: liberté de vote.)

Un programme chargé

Les votations fédérales ne seront probablement pas moins nombreuses cette année qu'en 1978. On commence d'ailleurs déjà le 18 février et pas moins de quatre objets figurent au menu de cette journée. Les mots d'ordre de l'Union syndicale sont connus: oui à l'abaissement du droit de vote à 18 ans, oui au projet d'article constitutionnel concernant les chemins et les sentiers, liberté de vote au sujet de l'initiative atomique et de l'initiative populaire «contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance».

Le deuxième scrutin de l'année donnera l'occasion aux électeurs d'exprimer leur avis notamment sur le nouveau régime des finances de la Confédération (paquet financier). Une votation capitale, à laquelle les salariés devraient prendre part en masse, tant il est vrai que l'aménagement des finances fédérales et la répartition des charges entre les contribuables peut avoir une influence considérable sur la situation des travailleurs. Il ne servira à rien de se plaindre après coup de telle ou telle répercussion, directe ou indirecte, sur le budget familial du résultat du vote si l'on est resté à l'écart lorsque la décision a été prise.

Les travailleurs ne devront pas seulement se rendre souvent aux urnes pendant l'année qui vient de commencer, il importera aussi qu'ils fassent aboutir quatre initiatives populaires lancées à la fin de 1978 et qui les concernent au premier chef. Il s'agit de l'initiative sur les vacances, de celle pour une protection efficace de la maternité, de l'initiative sur les banques et de la démarche en vue de réintroduire la surveillance des prix. La récolte des signatures bat son plein, mais il faudra atteindre la barre des 100 000 le plus rapidement possible, afin que la votation sur chaque initiative puisse aussi avoir lieu dans le délai le plus proche.

Enfin, sur le plan fédéral, il ne faut pas oublier le renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats qui aura lieu au mois d'octobre. Un scrutin dont l'issue influera directement sur la politique générale de la Confédération au cours des quatre années à venir. Il ne pourra, par conséquent, laisser indifférent les salariés, en dépit, ou en raison précisément des problèmes qu'ils doivent résoudre dans le cadre de l'entreprise ou de la famille. Car dans une société aussi développée et compliquée que la nôtre tout se tient en définitive.

Un effort soutenu

Les votations et les élections ne sont évidemment pas les seuls points chauds de la vie syndicale et politique en 1979. Toute une série d'autres problèmes importants devront aussi être traités durant les prochains mois. Il suffit de penser à la revision de l'assurance maladie et de l'assurance accident, à la conception globale des transports, à celle de l'énergie, à la reprise du débat autour de la participation des travailleurs aux décisions dans les entreprises. Au niveau de celles-ci, précisément, les organisations syndicales et leurs membres devront agir avec détermination pour sauvegarder les emplois et, en même temps, améliorer les conditions de travail et d'existence. Cela exigera un effort soutenu de chacun tout au long de l'année.

Sur le plan interne de l'Union syndicale, outre le traitement des affaires courantes et des innombrables consultations auxquelles il faudra répondre, on s'attaquera à l'exécution des décisions prises lors du congrès de Lugano. Elles sont multiples, comme l'on sait, et quelques-unes d'entre elles concernent la structure de l'organisation. Sur ce dernier point la réalisation est déjà amorcée et devrait être menée à chef, en partie du moins, dans un délai rapproché. Quant aux autres, il faudra un peu plus de temps, car elles impliquent souvent des études préalables approfondies. Sans parler des obstacles qu'il faudra surmonter, surtout lorsqu'il s'agira de modifier des dispositions légales ou réglementaires.

Conformément à un vœu exprimé aussi à l'occasion du congrès, les organes de l'USS entreprendront cette année une revision du programme de travail, afin que le débat, au niveau de la base, puisse se dérouler d'ici à la manifestation qui marquera le centenaire de notre organisation faîtière, à l'automne 1980. Un nouvel élan pourra alors être donné à l'USS, afin de lui permettre d'accomplir toujours mieux sa tâche au service des salariés de ce pays.